



Fédération SUD Éducation
17, Bld de la Libération, 93200 St Denis
Tél. : 01 42 43 90 09 ■ Fax : 09 85 94 77 60
fede@sudeducation.org ■ www.sudeducation.org



SUD éducation au Conseil Supérieur des Programmes

Le Conseil Supérieur des Programmes (CSP) est l'instance chargée par la loi d'orientation de définir les programmes mais aussi les examens et les concours de recrutement des enseignant-e-s.

Le CSP a fait paraître une charte définissant le cadre général d'élaboration des nouveaux programmes en avril 2014 ¹.

Nous avons été reçus le 13 mars dernier, lors de la phase d'élaboration de celle-ci. À cette occasion nous avons présenté à cette nouvelle instance nos revendications sur la fabrication des programmes et des interrogations sur leurs principes directeurs.

Des questions qui intéressent le syndicalisme Sud. Syndicat de transformation sociale, ces questions sont aussi les nôtres. En effet elles sont au cœur des pratiques professionnelles des enseignant-e-s et les contenus enseignés déterminent en partie le type d'école dans lequel élèves et personnels travaillent.

Du point de vue pédagogique, leur difficulté d'appropriation par les élèves des milieux populaires joue sur leur réussite scolaire.

Ils influencent aussi les représentations des élèves et des futurs travailleurs-euses. C'est le cas de certains contenus hautement idéologiques présents ou absents des programmes du secondaire. Les exemples des Sciences Économiques et sociales et de l'Histoire-géographie ces dernières années en témoignent : minoration de l'histoire sociale, de l'histoire politique de la France, faiblesse de l'histoire des femmes ...

Le processus d'élaboration des programmes va-t-il enfin changer ?

SUD a clairement demandé que les enseignant-e-s de terrain soient réellement associés à la fabrication des programmes. Nous avons expliqué au CSP que les Inspections générales ne doivent plus avoir la mainmise sur le processus. Pour cela, nous avons suggérés deux pistes.

Dans les « Groupes » d'Élaboration des Projets de Programmes » GEPP, qui réalisent concrètement les projets de programmes, les universitaires et enseignant-e-s de terrain doivent être majoritaires. Leur choix ne doit plus relever des corps d'inspection. Par contre, on peut imaginer un système de représentation enseignante basée soit sur la représentativité syndicale, soit sur un tirage au sort parmi des volontaires ou un panachage entre ces deux systèmes.

La consultation des enseignant-e-s prévue dans la charte pose de nombreuses interrogations. Le délai ne doit pas être trop tardif dans le processus d'élaboration pour tenir compte de l'avis des collègues. Surtout, des garanties sur l'honnêteté des remontées et des synthèses sont indispensables pour rompre avec le passé.

Les réponses du CSP : Comme le prévoit la charte, les « professionnels » sont associés à la fabrication des programmes : inspections, universitaires, enseignant-e-s, associations pédagogiques, mouvements pédagogiques, formateurs-trices, chercheurs-euses en Éducation seront consulté-e-s régulièrement tout au long du processus.

¹ <http://www.education.gouv.fr/cid78644/la-charte-des-programmes-adoptee-par-le-conseil-superieur-des-programmes.html>

En accord avec l'idée d'une majorité d'universitaires et d'enseignant-e-s de terrain dans les GEPP, il affirme un choix d'autonomie de ces groupes de travail par rapport à l'inspection. En effet d'après le président du CSP A Boissinot ancien recteur et ancien Inspecteur Général, « l'inspection ne peut concevoir les programmes et les évaluer » ... Ce serait en effet un tournant !

La question des contenus de programme et de leur architecture

Quelles pistes pour l'architecture des programmes à venir ?

SUD a demandé **quelle définition du socle commun** le CSP envisageait, puisque c'est une de ses missions prioritaires. Nous avons redit au passage, notre opposition à cette notion qui suppose de définir un minimum pour les un-e-s (le socle) et un maximum possible pour d'autres. C'est contradictoire avec un droit à l'éducation qui doit être mis en œuvre pour tous et toutes.

Le CSP était visiblement en débat sur cette épineuse question. Un de nos interlocuteurs ayant résumé dans des considérations très générales leur position : arrêter de traiter en concurrence connaissances et compétences, éviter l'inégalité de traitement entre disciplines certaines étant trop absentes (EPS, arts...) et donc dévalorisées dans l'actuel « socle ».

Autre évolution envisagée **le passage de la notion de programme à celle de curriculum** semble aussi épineuse. Le CSP a fait remarquer que ce terme est absent de la charte. Selon eux, il s'agit de rechercher une meilleure cohérence entre les disciplines, les années, en relation avec les questions d'évaluations, d'outillage, de formation des maîtres.

Nous avons ensuite insisté sur quelques uns de nos principes quant à l'élaboration des futurs programmes. **Dans le 1^{er} degré** contre la primarisation de l'école maternelle, pour la polyvalence de l'école élémentaire, contre l'éclatement des missions de l'éducation nationale au profit des temps périscolaires qui induisent un appauvrissement des missions des enseignants et l'accroissement des inégalités territoriales... **Dans le second degré**, là aussi, une refonte des programmes s'impose car par bien des aspects leur conception joue en défaveur des élèves des classes populaires. D'une façon générale nous avons rappelé notre attachement au travail interdisciplinaire et à un cadre national des programmes. Enfin nous souhaitons être entendus lors des réécritures, en conformité avec nos critiques sur ces nouveaux programmes depuis 2009 notamment en histoire ou en SES.

En conclusion, Sud suivra la réécriture des programmes. Elle commence dès la rentrée avec la mise en œuvre de ceux de l'école maternelle, la redéfinition du socle et de la morale civique voulue par V. Peillon. Elle doit se poursuivre par les programmes de l'élémentaire qui doivent être ajustés pour la rentrée et totalement réécrits en 2015 (cycles 2, 3, 4 école et collège). Le calendrier de réécriture au lycée n'est pas fixé.

Le CSP semble vouloir partir sur des bases plus progressistes que par le passé, tant sur les principes de contenu des programmes que sur l'association des professionnels à ceux-ci. Il revendique une indépendance vis-à-vis des Inspections Générales.

Pas d'illusion cependant. Les modalités de nomination des enseignants dans les groupes de travail restent toujours obscures et comme toujours dans l'Éducation Nationale c'est le ministre qui gardera le dernier mot sur les sujets politiquement sensibles.

Les nouveaux programmes d'élémentaire de Janvier 2015 seront donc un test !